

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 10 MARS 2022 A 18H30  
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL EN MAIRIE -**

**Présents :** MATHEZ Christophe – GALLOIS Delphine – SAMSON Marc - BERTHET Annie – DESPREZ Alain - GENRE Annie – BOURQUI Gilles - BONNEFOY Robert – JEANNEROD Françoise – GANGNERY Véronique - PAGET-BLANC Bruno - ARBEZ Isabelle – ROUSSEL Olivier – VAZ TEIXEIRA Christophe - BENOIT-GUYOD Sébastien – BEGRAND Sébastien - PHILIPPE GRENIER Sandrine – VAUFREY Sandrine - THOREMBEY Thomas – DOUVRES Sophie - AUBRY Benoit – LAMY Nicolas - GIDON Gwenaëlle - DEMOLY Michel

**Absents :** CHIEZE Blandine (pouvoir à Alain DESPREZ) – CRETIN Claire (pouvoir à Benoît AUBRY) -

**Secrétaire de séance :** Robert BONNEFOY

Le 10 mars 2022, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Christophe MATHEZ, Maire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers présents et leur souhaite la bienvenue.

Selon la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, afin de garantir des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur :

- cette réunion se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister. Toutefois, les débats et élections seront accessibles en direct au public de manière électronique sur la page FACEBOOK de la commune.
- le quorum est fixé au tiers des membres présents et chaque membre du conseil municipal a la possibilité de disposer de 2 pouvoirs.

M le Maire souhaite rendre hommage à Mme Suzanne CAPTIER qui vient d'avoir 100 ans et lui souhaite, au nom du conseil municipal, un joyeux anniversaire.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

**1 – Affaires générales :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 20 janvier 2022

**2 – Finances :**

- Débat d'Orientations Budgétaires 2022
- Création d'une crèche communale : modification du plan de financement pour la demande de subvention DETR

**3 – Déploiement de la fibre optique : avenant à la convention de bail pour l'occupation d'un terrain pour l'installation d'une armoire de dégroupage**

**4 – Dénomination d'une nouvelle rue au lotissement du Randonneur**

**5 – Rapport des délégués aux organismes extérieures**

**6 – Liste des marchés signés par M. le Maire**

**7 – Questions et informations diverses**

- Information sur la démarche communale contre les perturbateurs endocriniens

**1. Affaires générales**

- Désignation d'un secrétaire de séance

Robert BONNEFOY est **DESIGNE A L'UNANIMITE** secrétaire de séance.

## **- Approbation du compte-rendu de la séance du 20 janvier 2022**

Le Conseil Municipal, n'ayant pas de remarques à formuler, **APPROUVE A L'UNANIMITE** le compte-rendu de la séance du 20 janvier 2022.

## **2. Finances**

### **- Débat d'Orientations Budgétaires 2022**

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal (DOB), dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (art. L 2312-1, al. 2 du CGCT).

M. le Maire présente le Rapport d'orientations budgétaires 2022.

Arrivée de Thomas THOREMBEY à 18h38.

M. le Maire indique que suite au recensement de la population, il a été dénombré 3 228 habitants car les gens ne se recensent pas et ne veulent pas se recenser. Ce chiffre est erroné car dans la réalité, 600 logements n'ont pas été comptabilisés. Il rappelle que le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée à la commune est évaluée au nombre d'habitants. Ainsi, la commune envisage une perte de 500 000 € d'ici le prochain recensement. La municipalité n'avait pas prévu d'augmentation des impôts locaux durant son mandat mais avec cette perte de recette, la réflexion peut évoluer. Il s'agit d'un manque de civisme et M. le Maire rappelle que le recensement est obligatoire. Il guide tous les investissements et la commune peut se poser la question de l'opportunité de construire une crèche. M. le Maire est scandalisé que dans une commune moderne et dynamique comme Les Rousses, les gens refusent de se recenser.

Parfois, des agents recenseurs ont été insultés et menacés, c'est inadmissible.

M. le Maire a alerté l'Association des Maires du Jura des problèmes rencontrés pour recenser la population des Rousses.

Robert BONNEFOY est surpris que la commune fasse encore le recensement car les différentes administrations ont toutes les informations.

M. le Maire fait part d'un paradoxe : la commune compte 2 500 votants mais seulement 3 228 habitants.

Michel DEMOLY remarque qu'il n'est pas prévu la réfection de la route des Rousses d'Amont dans le budget voirie et demande qu'elle en est la raison.

M. le Maire explique que ces travaux sont reportés en 2023 en raison des réseaux d'eau potable qui doivent être déplacés. En remplacement, il est prévu sans doute de refaire la rue de La Redoute et le parking derrière la mairie car le Syndicat Mixte du Haut-Jura va engager des travaux d'assainissement dans cette rue.

Benoît AUBRY demande si la rue Traversière va être rénovée.

Delphine GALLOIS répond que ces travaux sont également reportés car la librairie va faire des gros travaux d'aménagement qui risquent d'avoir un impact sur cette rue.

Michel DEMOLY constate qu'au quartier des Crêtets, la route est très abîmée à certains endroits (affaissement, bordures cassées) et demande qui prend en charge.

M. le Maire répond que si les dégradations ont été faites par le promoteur, c'est lui qui prendra en charge, si non ce sera la commune. Reste encore les travaux de végétalisation à certains endroits.

Le conseil municipal prend acte du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2022.

## **- Création d'une crèche communale : modification du plan de financement pour la demande de subvention DETR**

Par délibération n° 2022-1-004, le conseil municipal a décidé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Jura au taux de 20%, soit 489 620 €.

Le service instructeur de l'Etat sollicite un nouveau plan de financement accompagné de la délibération corrigée pour le dossier de demande de subvention DETR.

Ainsi, M. le Maire propose au conseil municipal de modifier la délibération n°2021-10-101 de demande de subvention au titre de la DETR :

**Coût total : 2 448 100.00 € HT**

D.E.T.R (entre 20% et 60%) : 798 380 €

CAF : 660 000 €

Conseil Départemental du Jura (taux à 20%) : 489 620 €

Autofinancement communal : 500 100 €

L'échéancier de réalisation de ce projet serait le suivant :

- date de démarrage des travaux : 3<sup>ème</sup> trimestre 2022
- date prévisionnelle de fin de travaux : fin 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- d'arrêter le projet de création d'une nouvelle crèche communale;
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus ;
- de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

### **3. Déploiement de la fibre optique : avenant à la convention de bail pour l'occupation d'un terrain pour l'installation d'une armoire de dégroupage**

Le Département du Jura a déployé et est propriétaire sur le territoire du département du Jura d'un réseau de télécommunication haut débit.

Depuis le 08 novembre 2013, le Département du Jura est propriétaire du réseau haut débit développé sur le territoire du Jura par la société Connectic 39. Dans le cadre de sa mission, Connectic 39 avait conclu avec la commune LES ROUSSES une convention de bail pour l'installation d'une armoire de dégroupage sur le terrain sis route du Lac.

Afin d'assurer la reprise du réseau et la continuité de service public, le Département et la commune se sont rapprochés afin de conclure une convention de bail (délibération n°2014-9-107 du 18/09/2014) pour l'occupation d'un terrain sis parcelle cadastrée n° B 502.

Dans le cadre de la convention de délégation de service public relative au financement, à la conception, à la construction et à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit en fibres optiques du Jura conclue les 27 janvier 2021 et 4 février 2021, entrée en vigueur le 16 février 2021, le Département du Jura a confié à la société Altitude Infrastructure THD, à laquelle s'est substituée la société de projet Altitude Fibre 39 en date du 10 mai 2021, la prise en charge des ouvrages émanant du RIP de première génération.

Par courriel en date du 7 juillet 2021, le Département a informé la commune des Rousses que l'intégralité des infrastructures utilisées pour l'exploitation du réseau de première génération a été transférée de la société Altitude Fibre 39 le 01/09/2021.

Aussi, il y a lieu de modifier par avenant le bénéficiaire de la convention de bail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE A L'UNANIMITE** M. le Maire à signer l'avenant à la convention de bail pour occupation d'un terrain pour l'installation d'une armoire de dégroupage avec le Département du Jura et Altitude Fibre 39.

#### **4. Dénomination d'une nouvelle rue au lotissement du Randonneur**

M. le Maire propose au conseil municipal d'attribuer un nom à la nouvelle rue du lotissement du Randonneur et suggère « rue des Rocheraies », de par sa proximité avec la résidence du même nom.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** de dénommer cette nouvelle voie : « **rue des Rocheraies** ».

#### **5. Rapport des délégués aux organismes extérieurs**

Il n'y a pas d'intervention des délégués aux organismes extérieurs.

#### **6 – Liste des marchés signés par M. le Maire**

Il n'y a pas de remarques sur la liste des marchés signés par le Maire.

#### **7 – Questions et informations diverses**

- Information sur la démarche communale contre les perturbateurs endocriniens : Alain DESPREZ rappelle que la commune des Rousses s'est engagée dans la Charte contre les perturbateurs endocriniens selon 5 axes dont 1 qui concerne la communication.

4 personnes sont impliquées dans la commission Développement Durable :

- Sophie DOUVRES pour le volet santé,
- Olivier ROUSSEL pour le volet chimie,
- Annie GENRE, adjointe à l'enfance,
- Alain DESPREZ qui fait l'interface avec les personnes extérieures.

M. le Maire rappelle que la Charte n'a toujours pas été signée en raison de la crise sanitaire, néanmoins les élus ont travaillé et les formations ont eu lieu. La commune s'est engagée, et les élus sont conscients des enjeux. Les services communaux sont impliqués et demandeurs. Le projet avance d'une manière convenable.

Alain DESPREZ explique que des mesures sont déjà mises en place au restaurant scolaire pour améliorer les repas, évacuer les plastiques. Les services participent volontiers et un travail plus général sur le tri va être fait dans les services communaux.

La Charte demande de restreindre et d'éliminer les produits phytosanitaires : c'est acquis pour la commune depuis plus de 15 ans. Ce qui nous vaut parfois des retours agacés car des herbes folles apparaissent dans les rues du village. Il faut essayer d'engager les particuliers dans cette démarche : une campagne de communication va être menée sur les réseaux sociaux.

- Annie BERTHET informe concernant la collecte de dons pour l'Ukraine. La commune s'est associée avec les Hauts de Bienne qui a mis en place un lieu de collecte les mercredis après-midi et vendredi après-midi. Un camion de 8 mètres cube est parti vendredi soir avec des couvertures, des couettes, des vêtements et des médicaments. Annie BERTHET remercie la pharmacie des Rousses qui a beaucoup donné de médicaments. Le service de santé communal doit faire un don dans la semaine.

La Protection civile, chargée de l'acheminement, ne prend pas les denrées alimentaires. Annie BERTHET travaille avec l'AMJ pour savoir comment envoyer ces denrées en Ukraine.

M. le Maire ne souhaite pas multiplier les points de collectes pour faciliter la tâche de la Protection Civile chargée de récupérer les dons.

- M. le Maire rappelle qu'il y a 2 collectes des conteneurs semi-enterrés aux Rousses durant les vacances scolaires et indique qu'il y a eu un dysfonctionnement qui a entraîné un épisode de débordement au village.

- Robert BONNEFOY demande s'il est prévu une cérémonie de commémoration spéciale pour les 60 ans des accords d'Evian. M. le Maire répond que la cérémonie traditionnelle aura lieu le 19/03 au Monument aux Morts et qu'un évènement se prépare le 16 juin à proximité du bâtiment Le Yéti pour le 60<sup>ème</sup> anniversaire.

- Véronique GANGNERY rappelle que chacun peut signaler des évènements par le biais de l'application Intramuros.

- Delphine GALLOIS annonce les championnats de France de ski nordique au stade des Tuffes les 1, 2 et 3 avril. Il y aura également un moment festif au Fort des Rousses avec la présence des athlètes de retour des JO et de la Coupe du Monde. Un parking sera organisé derrière la Meublerie du Bois de l'Ours avec la mise en place de navettes.

- Sébastien BENOIT-GUYOD indique que les domaines alpin et nordique fermeront le 03/04.

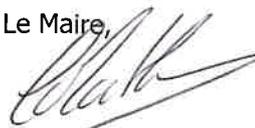
Séance levée à 20h31  
Le Secrétaire de séance,



Robert BONNEFOY



Le Maire,



Christophe MATHEZ